Toutes les conditions sont désormais réunies pour le lancement de l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque (SCMR) en FranceÂ : le texte signé par Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, précisant les modalités concrètesÂ que devront respecter ces espaces,Â a en effet été publié ce jour au Journal officiel. Avec le lancement de cette expérimentation visant àÂ réduire les risques pour les toxicomanes, «Â *La France fait le choix d'inclure plutôt que d'exclure. D'accompagner,Â plutôt que de stigmatiser* », a déclaré la ministre.

L'arrêté publié aujourd'hui fixe les modalités concrètes (présence du matériel médical,Â horaires d'ouverture, déroulement de la consultation d'accueil, etc.) que devront respecter les associations porteuses de projets de SCMR, en lien avec les collectivités locales.

Pour rappel, les SCMR sont un nouveau dispositif visant à réduire les risques auxquels s'exposent les usagers de drogues, voté dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé .Â Il s'agit d'espaces où des toxicomanes majeurs,Â précarisés et en rupture avec le système de santé, sont accueillis pour venir consommer leurs substances psychoactives dans des conditions d'hygiène adaptées, avec du matériel stérile et sous supervision de personnels de santé.

ObjectifsÂ :

- **éviter les infections, les surdoses mortelles et les autres complications sanitaires** des usagers les plus marginalisés en leur fournissant des conditions d'injection sécurisée et du matériel stérile ;

- **permettre à ces usagers d'entrer en contact avec desÂ professionnels du soin et de l'accueil médico-social** , pour les inciter notamment à se soignerÂ ;

- **améliorer la situation pour les riverains**, dans des quartiers où les toxicomanes sont nombreux, en réduisant le nombre d'injections et la présence de seringues usagées dans l'espace public.

Avec le lancement de cette expérimentation, la France rejoint les nombreux pays où de tels espaces ont été ouverts (Allemagne, Australie, Canada, Espagne, Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suisse) **et se sont montrés concluants** .
L'expérience étrangère a en effet montré que les SCMR permettent aux usagers de recevoir conseils spécifiques, induisant ainsi une diminution des comportements à risque, des overdoses mortelles et parfois même l'accompagnement vers des traitements de substitution. Ont également été mis en évidence une réduction de l'usage de drogues en public et des nuisances associées.

«Â *Il ne s'agit en aucun cas de banaliser la consommation de drogues. Mais fermer les yeux face à telle une réalité sociale et sanitaire ne fera pas disparaître le problème. La France fait donc le choix d'inclure plutôt que d'exclure. D'accompagner,Â plutôt que de stigmatiser* », a déclaré Marisol TOURAINE.